



Abris Fumeurs

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 16 février 2007

Pouvons-nous aménager les abris fumeurs extérieurs de banc ? N'y a-t-il pas un risque pour les employeurs qu'ils ont une amende pour incitation à fumer.

Réponse :

Bien au contraire, le décret, dans son esprit, souhaite que la liberté individuelle et la dignité du fumeur soient respectées. L'incrimination de favoriser vise, à titre d'exemple, les employeurs qui mettraient des cendriers à disposition des fumeurs dans les espaces où il est interdit de fumer.